

# Dispositif Égalité professionnelle



## ORGANISME

Santé Académie  
Formavenir Performances



## ÉCHÉANCE DU MARCHÉ

Jusqu'au 02/06/2029



## COÛT DE LA FORMATION

Consultables sur l'outil la  
ForMuLe  
Pris en charge sur des  
crédits mutualisés ANFH  
dans la limite des fonds  
disponibles



## MODALITÉ

Présentiel et/ou distanciel

La qualité de vie au travail englobe les initiatives visant à améliorer les conditions de travail. L'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique signé le 30 novembre 2018 a permis d'engager une dynamique en faveur de l'égalité professionnelle dans les établissements publics. Parallèlement, la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a renforcé les obligations des établissements publics en matière d'égalité professionnelle en leur imposant d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel pour garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Aussi, l'Anfh a choisi d'accompagner ses établissements adhérents à accéder à leurs obligations en proposant un dispositif de formation portant sur l'égalité professionnelle :

- ▶ **1 module e-learning** « Égalité professionnelle femmes/hommes dans la FPH » disponible sur la plateforme [e-formation.anfh.fr](https://e-formation.anfh.fr)  
Public : Ensemble des agents de la FPH  
Durée : 30 minutes
- ▶ **3 modules en présentiel ou distanciel** : « Parcours de formation à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les stéréotypes de genre et les discriminations dans la FPH ».

|          | Public                                                      | Durée    | Déploiement                                                                        |
|----------|-------------------------------------------------------------|----------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Module 1 | Agent(e)s en situation d'encadrement supérieur ou dirigeant | 0,5 jour | En inter-établissements sur recensement suffisant<br>Ou intra si au moins 8 agents |
| Module 2 | Référent(e)s Égalité et/ou Diversité                        | 2 jours  | En inter-établissements sur recensement suffisant                                  |
| Module 3 | Agent(e)s des services RH                                   | 1 jour   | En inter-établissement sur recensement suffisant                                   |

### Une enquête en ligne avec des résultats instantanés à l'issue :

- ▶ Pour réaliser un état des lieux sur l'égalité professionnelle ressentie par les agents au sein d'un établissement, une enquête « Égalité professionnelle, des clés pour agir » est disponible sur la plateforme [qvt-anfh.fr](https://qvt-anfh.fr).
- ▶ Le questionnaire est composé de :
  - 5 questions Quizz
  - une trentaine de questions sur la perception et le ressenti des répondants sur le thème de l'égalité professionnelle, organisées en 6 thèmes : l'évolution professionnelle, la diversité, l'égalité professionnelle, la conciliation vie professionnelle et vie privée, la discrimination, la politique de l'établissement.

**Contactez votre conseiller formation référent.**